



Prunay
yvelines

République Française

MAIRIE DE PRUNAY-EN-YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE PRUNAY-EN-YVELINES

D.C.M 10/2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni publiquement en Mairie de Prunay-en-Yvelines, sous la Présidence de Monsieur MALARDEAU, Maire.

Etaient présents : Messieurs Jean-Pierre MALARDEAU, Gérard PIGNANT, Jean-Louis CHAPART et René MATHIEU.

Étaient absents excusés : Mesdames POIRION et Claudine KELLER et Messieurs Marc ESPIEUX, Romuald AMELINE, Benoît BANCE, Julien BAILHACHE, Marc BOURGY, et Nicolas CHAUSSIER.

Nombre de Conseillers : 12 - Nombre de présents : 4 – nombre de procurations : 1 – nombre de votants : 5

Date de convocation : 26/02/2025

Date d'affichage : 26/02/2025

En l'absence de quorum et conformément à l'article L 2121-7 du CGCT, le conseil municipal sera à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle

L'an deux mil vingt-six, les onze mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement reconvoqué, s'est réuni publiquement en Mairie de Prunay-en-Yvelines, sous la Présidence de Monsieur MALARDEAU, Maire.

Etaient présents : Mesdames Claudine KELLER et Claire POIRION et Messieurs Jean-Pierre MALARDEAU, Gérard PIGNANT, Jean-Louis CHAPART, Marc BOURGY, René MATHIEU, Benoît BANCE, Marc ESPIEUX, Julien BAILHACHE, Nicolas CHAUSSIER

Était absent excusé : Monsieur Romuald AMELINE

Nombre de Conseillers : 12 - Nombre de présents : 11 – nombre de procurations : 0 – nombre de votants : 11

Secrétaire de séance : Monsieur René MATHIEU

Date de re convocation : 06/03/2025

Date de réaffichage : 06/03/2025

Objet : Vote du Budget Primitif 2026

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° D.C.M 05/2026 du Conseil Municipal du 11 mars 2026 portant affectation du résultat 2025 de la Commune,

Considérant les réunions du budget des 22 et 31 janvier 2026 et du 11 mars 2026 relatives à la préparation du budget 2026,

Entendu la présentation du budget primitif 2026 par Monsieur le Maire, Jean-Pierre MALARDEAU,

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

Voix pour : 11, Voix contre : 0, Abstention : 0

-Approuve le budget primitif 2026 de la commune comme suit :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	1 341 667,35 €	Recettes	1 240 837,00 €
Dépenses	1 341 667,35 €	Dépenses	1 240 837,00 €

-Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce sujet.



Pour extrait certifié conforme
Prunay-en-Yvelines,
Le 11 mars 2026
Le Maire,
Jean-Pierre MALARDEAU

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération conforme aux décisions prises par le Conseil
Municipal.

-Publiée par affichage à la porte de la Mairie le

13 MAR. 2026

-Transmise au contrôle de légalité de la Préfecture le

13 MAR. 2026